

**COMMUNE DE ROUSSIEUX  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N° DEL 2018\_4\_1

**Séance du 16 juillet 2018**

Date de convocation : 09/07/2018

L'an deux mille dix huit , le 16 juillet à 20 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM. VOLLE Christiane, FERRAND Anne-Lise, GIREN Didier, BONNEVIE Sébastien, STERN André.

**Objet de la délibération : Motion contre le projet de fermeture de la Trésorerie de REMUZAT LA MOTTE CHALANCON**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réunion des élus des territoires concernés qui a eu lieu à CORNILLAC le 15 juin 2018, suite à l'annonce faite par M DELPLANS Directeur Régional des Finances Publique (DRFIP) de la DROME aux maires de LA MOTTE CHALANCON et REMUZAT.

M DELPLANS (DRFIP) a demandé au ministre de l'Action et des Comptes publics, la fermeture de la trésorerie de REMUZAT –LA MOTTE CHALANCON au 1er janvier 2019. Le maire propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public de proximité. Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**CONSIDERANT** que la décision de fermer la Trésorerie REMUZAT –LA MOTTE CHALANCON au 1er janvier 2019 engendrerait un préjudice considérable pour les collectivités et pour ses habitants,

**CONSIDERANT** qu'il est indispensable de maintenir les services publics autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès à ces services pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

**CONSIDERANT** que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,

**CONSIDERANT** qu'il convient de préserver le service public nécessaire à la vitalité de nos territoires ruraux et leur développement.

**S'OPPOSE** à la fermeture de la Trésorerie REMUZAT –LA MOTTE CHALANCON et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural,

Fait à Roussieux le 16 juillet 2018  
Le Maire, Didier GIREN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20180716-DEL2018\_4\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2018